



La décision du CSA condamne Paris Première

Le CSA a refusé, pour la troisième fois, la demande de passage en gratuit de Paris Première. Cette décision est contraire à l'intérêt du public.

Créée il y a 29 ans, Paris Première est une chaîne historique qui a su, dès l'origine, proposer une alternative éditoriale ambitieuse à son public.

L'agrément du passage de Paris Première sur la TNT gratuite aurait contribué à la diversité du paysage audiovisuel français et au renforcement de l'offre pour les téléspectateurs. C'était à ce titre l'occasion de conjuguer qualité de l'offre télévisuelle et équilibre économique. La chaîne se trouve aujourd'hui mise en péril, comme indiqué à plusieurs reprises dans le dossier soumis au CSA et lors des auditions.

En conséquence, le Groupe M6 va former un recours auprès du Conseil d'État, qui avait annulé une première fois la décision du CSA.

Neuilly-sur-Seine, le 17 décembre 2015